

Les droits de l'enfant pour sauver l'école

Serge Léonard

Convention des droits de l'enfant

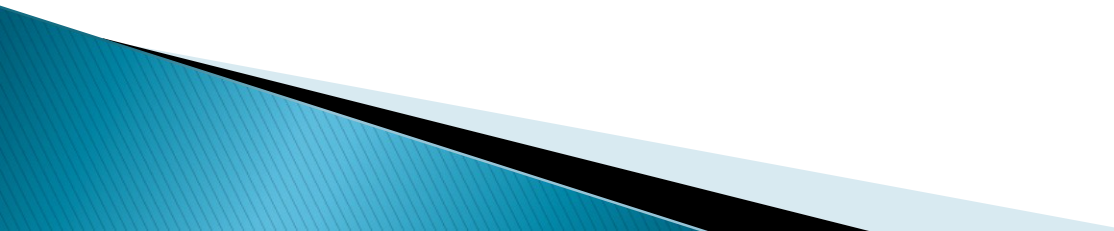
▶ Article 1

Au sens de la présente convention, un enfant s'entend de tout être humain **âgé de moins de dix-huit ans**, sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable.

Convention des droits de l'enfant

► Article 2

2. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé **contre toutes formes de discrimination** ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.



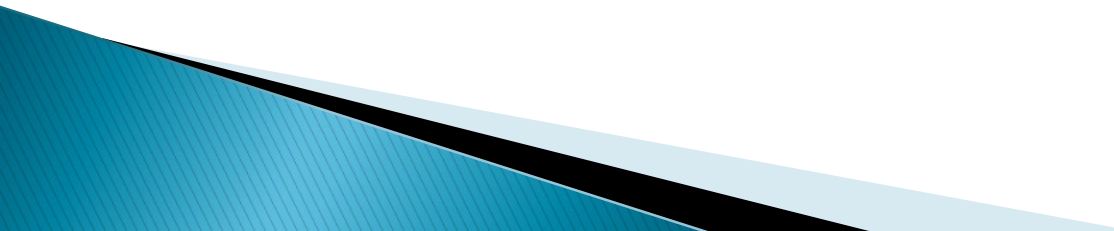
Article 3 de la convention

- ▶ L'intérêt supérieur doit être une priorité, une considération primordiale et doit prévaloir dans toute décision concernant l'enfant.
- ▶ Cet intérêt supérieur est une technique de pondération, une balance d'intérêts.
- ▶ Toute décision qui ne tient pas compte de l'opinion de l'enfant ou ne lui attribue pas le poids voulu eu égard à son âge, à sa maturité ne respecte pas le principe selon lequel l'enfant ou les enfants concernés doivent avoir la possibilité d'influer sur la détermination de leur Intérêt supérieur... »

Convention des droits de l'enfant

► Article 5

Les États parties respectent la responsabilité, le **droit et le devoir qu'ont les parents ...** ...responsables de l'enfant, **de donner à celui-ci**, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, **l'orientation et les conseils appropriés** à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.



Convention des droits de l'enfant

- ▶ l'article 12 de la convention:

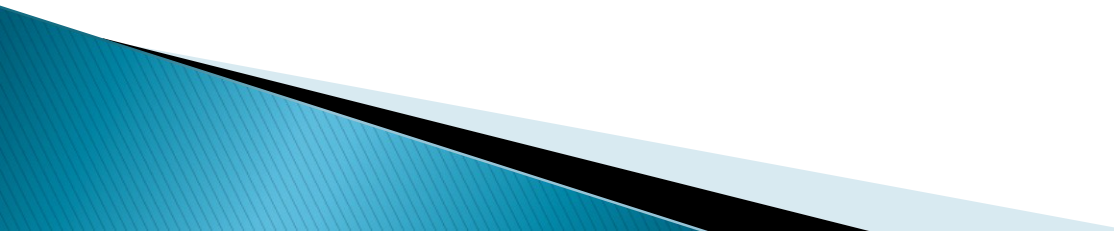
l'enfant doué de discernement a le droit
d'être entendu dans toute procédure qui le
concerne.



Convention relative aux droits de l'enfant

▶ Article 13

1. **L'enfant a droit à la liberté d'expression.** Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant



Convention relative aux droits de l'enfant

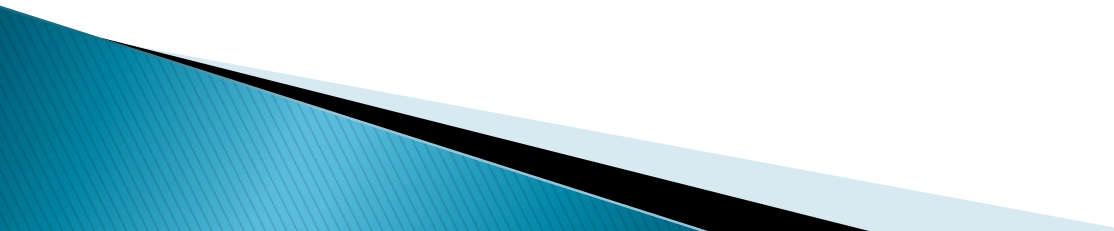
▶ Article 14

1. Les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Convention relative aux droits de l'enfant

▶ Article 19

1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour **protéger l'enfant** contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle,



Convention relative aux droits de l'enfant

- ▶ **article 29:** Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à **favoriser l'épanouissement** de la personnalité de l'enfant



Philosophie politique des droits de l'enfant

- ▶ Reconnaissance de l'enfant en tant qu'individu



- ▶ Pourquoi classer, exclure, faire redoubler ?

Les enfants ont droit à une éducation épanouissante.

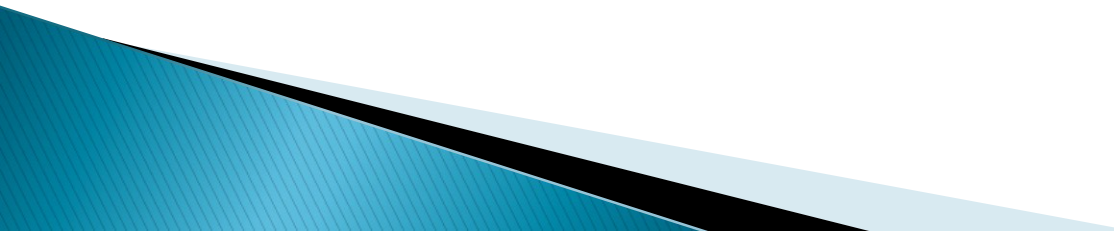
Pour l'organisation mondiale de la santé, de nombreux enfants souffrent de problèmes de santé mentale, à l'échelle mondiale, on estime qu'un jeune de 10 à 19 ans sur sept **souffre** de troubles mentaux. Cette souffrance est en augmentation et est sans aucun doute multifactorielle due notamment à la pression scolaire croissante, à la diminution du soutien familial et des relations sociales.



Les enfants ne sont pas des androïdes

- ▶ Nos enfants ne sont pas des androïdes formatés. Ils sont des individus. Ils doivent être intégrés dans le respect de leur singularité, de leur altérité, de leur pluralité.
- ▶ Cette reconnaissance s'applique également à l'enfant porteur d'handicap.

Pour une école inclusive de tous les enfants

- ▶ La Cour européenne a rappelé à plusieurs reprises que les états doivent veiller à une intégration sociale des personnes handicapées afin qu'elles ne soient pas exposées à des discriminations. Les états sont donc obligés à ce que des aménagements raisonnables soient apportés. (voir également la Convention des nations unies relatives aux droits des personnes handicapées, dont les enfants).
- 

Conclusions :

- ▶ l'éducation doit partir d'abord de l'individu
- ▶ Il ne s'agit donc plus de dire à quel modèle dois-je ressembler, mais qu'est-ce que je peux faire, où se situe mes forces, et comment vais-je les expérimenter dans de nouvelles réalités de vie, comment construire un devenir créatif ?
- ▶ La souffrance des enfants provient surtout du fait que nous sommes en très grande difficulté de reconnaître l'enfant en tant qu'individu et d'intégrer la singularité, l'altérité, la pluralité, la diversité (voir *La fabrique des enfants anormaux*, par Thierry Delcourt aux éditions